

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN 3^e ÉDITION

« Atlas de la Biodiversité Communale »

Règlement du concours de dessin organisé du 18 avril au 16 mai 2025

Préambule

La Mairie d'Aurec-sur-Loire a mis en place de septembre 2021 à août 2023 un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Ce travail a consisté, entre autres, à recenser une grande partie de la biodiversité de la commune, à identifier les espèces animales et végétales qui deviennent de plus en plus rares et à mettre en place des actions pour préserver toute la biodiversité sur notre commune.

Dans ce cadre-là et afin de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et à la préservation des espèces, la Mairie d'Aurec-sur-Loire organise un troisième concours de dessin !

Article 1 – Conditions de participation

- Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants à partir de 6 ans et des adultes de 18 ans et plus (à la date d'envoi du dessin).
- La participation à ce concours est gratuite.
- Un seul dessin par personne est autorisé.
- La participation à ce présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 – Format des œuvres et objet du concours

Les dessins devront être réalisés au format A4 ou feuille Canson (portrait ou paysage).

Toutes les techniques de dessin seront autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage...).

Le dessin devra représenter un papillon que l'on peut trouver sur notre commune d'Aurec-sur-Loire (pour vous aider, retrouvez sur notre site internet www.mairie-aurec.fr rubrique Mon quotidien – Environnement une planche de papillons et une liste d'espèces).

Article 3 – Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Seuls les frais d'envoi des dessins participants sont à la charge des participants (parents, tuteurs légaux ou de l'adulte).

Au dos de chaque dessin, les mentions suivantes doivent être indiquées en lettres capitales :

- Espèce représenté
- Nom et prénom de l'enfant
- Âge du dessinateur / Date de naissance
- Adresse postale
- Courriel
- Numéro de téléphone

Chaque dessin sera signé au dos par un représentant légal du participant.

Le dessin est à envoyer par courrier ou à poser dans la boîte aux lettres de la Mairie jusqu'au vendredi 16 mai 2025 :

Concours de dessin

Mairie d'Aurec-sur-Loire

Place du Breuil

43110 AUREC SUR LOIRE

Les quatre lauréats du concours seront prévenus par courrier et téléphone.

Les quatre dessins des lauréats seront diffusés sur les différents supports de communication de la Mairie d'Aurec-sur-Loire (site internet, page Facebook, Illiwap...).

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de l'envoi des lots gagnants.

Article 4 – Composition du jury et choix des gagnants

Le jury, composé d'agents et d'élus de la commune, se réunira la semaine du 19 mai 2025 pour juger indépendamment chacun des dessins selon quatre catégories :

Tranche d'âge 1 : 6/7 ans

Tranche d'âge 2 : 8/11 ans

Tranche d'âge 3 : 12/15 ans

Tranche d'âge 4 : 16 ans et plus

Seront désignés quatre lauréats, soit 1 lauréat par tranche d'âge, en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Connaissance sur le papillon choisi (forme, couleur, particularité...)
- Originalité
- Qualité artistique

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 – Lots

Les auteurs des 4 dessins sélectionnés recevront les lots suivants :

- Tranche d'âge 1 – 6/7 ans : 1 entrée enfant et 1 entrée adulte pour le jardin aqualudique (saison estivale 2025) + Le kit « Sablimage Animaux de la forêt »
- Tranche d'âge 2 – 8/11 ans : 1 entrée enfant et 1 entrée adulte pour le parc Kart + jeux gonflables sur la base de loisirs (saison estivale 2025) + Il était une forêt, le jeu
- Tranche d'âge 3 – 12/15 ans : 1 pass famille (2 jeunes et 2 adultes) pour une visite en autonomie du château d'Aurec + le livre « AUREC-SUR-LOIRE - L'insolite guide illustré d'un village de France » par *Clélie Avit et Christophe Girard*
- Tranche d'âge 4 - 16 ans et + : 1 pass famille (2 jeunes et 2 adultes) pour une visite en autonomie du château d'Aurec + le livre « AUREC-SUR-LOIRE - L'insolite guide illustré d'un village de France » par *Clélie Avit et Christophe Girard*

Chacun des lauréats sera averti par téléphone et par courrier. La Mairie d'Aurec-sur-Loire se réserve le droit de communiquer sur les 4 lauréats et, entre autres, de publier l'identité et l'âge de ceux-ci.

Article 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 18 avril 2025 : Ouverture du concours
- 16 mai 2025 : Clôture du concours et de la réception des dessins
- Semaine du 19 mai 2025 : Choix des dessins gagnants par le jury
- 21 mai 2025 : Annonce des gagnants sur le site Internet de la Mairie d'Aurec-sur-Loire (www.mairie-aurec.fr), sur la page Facebook et sur Illiwap.

Article 7 – Droits d'auteur

Les participants au présent concours autorisent la Mairie d'Aurec-sur-Loire à diffuser leurs dessins, leur identité et leur âge sur le site Internet de la Mairie d'Aurec-sur-Loire (www.mairie-aurec.fr), sur la page Facebook et sur Illiwap.

Tous les dessins du présent concours restent la propriété de la Mairie d'Aurec-sur-Loire qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et de sensibilisation du grand public.

Article 8 – Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, la Mairie d'Aurec-sur-Loire ne pourra être tenue responsable d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

Article 9 – Litige et réclamation

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée dans les 15 jours suivant la date de fin du concours à l'adresse indiquée pour l'envoi des dessins. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à : abc@mairie-aurec.fr

Fait à Aurec-sur-Loire, le 10/04/2025

Le Maire,

Claude VIAL

